

# APPEL À CANDIDATURES 2023



## RÈGLEMENT

Cible éducatrices et éducateurs

*Date limite de candidature : 15 septembre 2023*

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. Contexte

L'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble, regroupe neuf villes de Seine Saint-Denis (Bagnolet, Bobigny, Bondy, le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville) et plus de 400 000 habitants et habitantes.

Entre septembre 2021 et février 2022, l'EPT a organisé une Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité qui a réuni 100 citoyens et citoyennes autour d'un mandat clair : établir une série de mesures concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique dans le respect de la justice sociale et environnementale, en prenant en compte la biodiversité, dans les champs de compétence d'Est Ensemble et de ses villes. L'ensemble des documents produits dans le cadre de cette démarche est disponible sur le site internet dédié : <https://ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr/>

A l'issue de 5 sessions de débats, d'échanges avec les experts, de travaux en petits groupes et d'assemblées plénières, les citoyens et citoyennes ont abouti à une charte contenant **200 propositions organisées** en 7 thématiques exposées ci-dessous :

- Un territoire végétalisé, aux espaces verts conviviaux
- Un territoire solidaire qui s'engage pour un habitat rénové et éco responsable
- Un territoire qui limite l'usage de la voiture et qui déploie les mobilités actives
- Un territoire « résilient » qui promeut une alimentation saine
- Un territoire zéro déchet, sobre et qui lutte contre le gaspillage
- **Un territoire exemplaire, avec des acteurs et des citoyens engagés**
- Un territoire qui développe les énergies renouvelables

Le Conseil de territoire d'Est Ensemble a pris acte le 24 mai 2022 des propositions des membres de la Convention et adopté des engagements et évolutions de projets existants en réponse à ces propositions.

L'un de ces engagements portait, en réponse aux propositions de l'axe « **Un territoire exemplaire, avec des acteurs et des citoyens engagés** », sur la mise en œuvre « d'un dispositif de formation d'Ambassadeurs du climat dispensée par des associations spécialisées à destination des enfants en milieu scolaire et périscolaire, des animateurs et animatrices des centres de loisirs, des animateur et animatrices socioculturels et des éducateurs et éducatrices des maisons de quartier. »

Grâce à une convention spécifique entre l'ALEC-MVE et Est Ensemble, adoptée par le Conseil de territoire du 28 mars 2023, le dispositif Ambassadrices et Ambassadeurs climat débutera le 2 octobre 2023.

## 1.2. Objet de l'appel à candidature 2023

Le dispositif vise à informer et outiller les futurs Ambassadrices et Ambassadeurs climat pour en faire des Ambassadeurs en capacité de mener des actions concrètes de sensibilisation et de lutte contre le changement climatique et ses conséquences, pour et avec les habitants et les habitantes.

**Est Ensemble lance un appel à candidatures auprès des 9 villes de son territoire afin d'identifier les accueils de loisirs, les « établissements de proximité » (maisons de quartiers, centres sociaux, antennes jeunesse...) et les lycées non labélisés E3D ou labélisés niveau 1<sup>1</sup> souhaitant participer au dispositif selon les modalités présentées ci-après. Ce**

---

<sup>1</sup> Etablissement en démarche globale de développement durable, plus d'informations sur la labélisation via ce [lien](#). Les lycées labélisés niveau 2 ou plus sont invités à rejoindre le dispositif Lycée éco-responsables, plus d'informations via ce [lien](#).

règlement est dédié aux **accueils de loisirs et établissements de proximité**. Un autre règlement est disponible pour les lycées.

L'appel à candidature concerne le 1<sup>er</sup> parcours d'initiation qui aura lieu entre le 2 octobre et le 22 décembre 2023, hors vacances scolaires et mercredis.

## 2. LE DISPOSITIF AMBASSADRICES ET AMBASSADEURS CLIMAT

### 2.1. Les objectifs

#### 2.1.1. Génériques

L'objectif intermédiaire est de sensibiliser les Ambassadrices et Ambassadeurs climat c'est-à-dire de leur transmettre un ensemble de connaissances et d'outils pour qu'ils puissent à leur tour sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux.

L'objectif final du dispositif est d'engager les citoyens dans la transition environnementale du territoire en activant leur pouvoir d'agir en les outillant. Ce dernier objectif génère des co-bénéfices. La mise en action, spécifiquement via des activités collectives, crée des ponts et des liens entre différents types d'acteurs qui renforcent la solidarité, facteur de résilience et du bien vivre ensemble, et améliorent les relations avec les institutions.

#### 2.1.2. Objectifs pédagogiques

L'objectif est d'apporter un socle de connaissances sur les mécanismes du changement climatique et ses conséquences et, par l'intermédiaire de l'empreinte carbone, des pistes solutions. Les supports de sensibilisation ont vocation à être accessible à tous niveaux de connaissance. Le contenu pédagogique sera interactif, accessible et ludique et une importance particulière sera donnée aux approches participatives et à la mise en capacité.

Lors des sessions spécifiques (détail en 2.3) les Ambassadrices et Ambassadeurs pourront approfondir une thématique en fonction de leur appétences et/ou besoins.

Les objectifs pédagogiques sont détaillés ci-dessous :

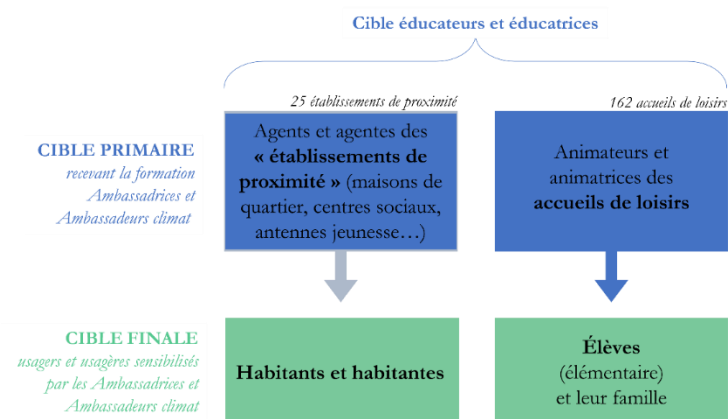
- Acquérir ou consolider des connaissances sur le changement climatique et ses enjeux
- Acquérir ou consolider des connaissances sur un ou deux enjeux spécifiques au choix
- Savoir diffuser des supports de sensibilisation auprès d'un large public
- Identifier des outils et leviers d'actions et les mettre en place sur son périmètre auprès de son public.

### 2.2. Les cibles

Il faut distinguer les cibles primaires, les Ambassadrices et Ambassadeurs climat, qui participeront aux sessions de sensibilisation dans le cadre du dispositif (en bleu sur le schéma), et les cibles finales (en vert sur le schéma) qui seront sensibilisées par ces derniers.

La cible primaire, les « éducateurs et éducatrices » se compose :

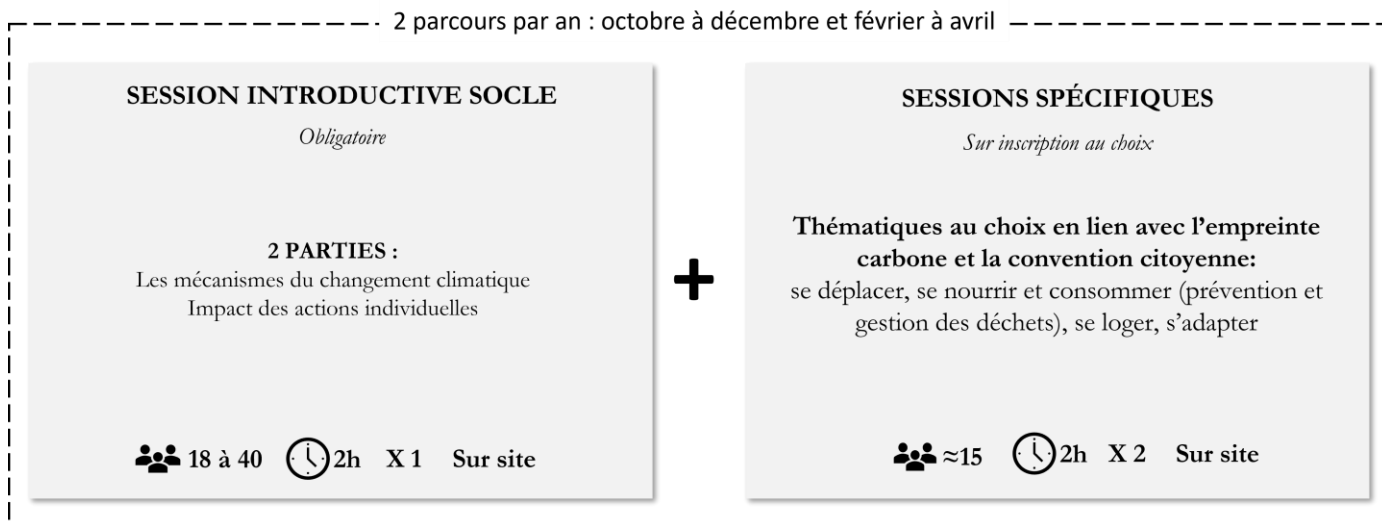
- Des agents et agentes des villes travaillant dans des « établissements de proximité » (maisons de quartier, centres sociaux ou antennes jeunesse selon les villes) qui sensibiliseront les usagers et usagères de ces équipements
- Des animateurs et animatrices des accueils de loisirs qui sensibiliseront les enfants durant le temps périscolaire.



### 2.3. Le déroulé du dispositif

Le dispositif consiste à participer à un **parcours d'initiation** composé de 3 sessions présentées dans le schéma ci-dessous :

- Une **session introductive socle** obligatoire de deux heures qui marque le début du parcours ayant pour objectif de présenter les mécanismes du changement climatique et de mettre en avant l'impact des actions individuelles. Les Ambassadeurs et Ambassadrices recevront des outils lors de cette session leur permettant de transmettre ces notions à leur tour.
- Deux **sessions spécifiques** au choix de deux heures permettant aux futurs Ambassadrices et Ambassadeurs climat d'approfondir un ou plusieurs sujets. Ils pourront s'inscrire à ces sessions à la fin de la session introductive socle.



L'organisation d'une session spécifique ne sera déclenchée qu'au-delà d'un nombre minimum d'inscrits. En cas de nombre insuffisant de participants, les personnes inscrites à la session seront invitées à choisir une autre thématique.

Deux parcours d'initiation auront lieu chaque année (octobre à décembre puis février à avril) afin de permettre à tous les agents et agentes ainsi qu'aux nouveaux arrivants dans les structures de devenir Ambassadrice ou Ambassadeurs climat. Cet appel à candidature ne concerne que le premier parcours (2 octobre au 22 décembre 2023).

Les sessions seront dispensées directement dans les structures accueillant les cibles primaires c'est-à-dire les équipements de proximité et les accueils de loisirs. En fonction des inscriptions des Ambassadeurs et Ambassadrices du climat aux sessions, des regroupements géographiques pourront être effectués pour ne pas démultiplier le nombre de sessions et favoriser les rencontres entre Ambassadrices et Ambassadeurs.

Dans la mesure du possible, les sessions seront organisées en fonction des disponibilités des participants et participantes.

## 3. ENGAGEMENTS ET MODALITÉS DE CANDIDATURE

### 3.1. Candidats et candidates éligibles

L'appel à candidature est ouvert :

- Aux animateurs et animatrices des accueils de loisirs de niveau élémentaire présents sur le territoire d'Est Ensemble
- Aux agents et agentes des établissements de proximité (maison de quartier, centres sociaux, antennes jeunesse...) présents sur le territoire d'Est Ensemble

Le territoire d'Est Ensemble comprend les villes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville.

Les candidatures se font sur la base du volontariat par le biais d'une inscription en ligne engageant les candidats, les villes et structures selon les conditions décrites ci-après. Les modalités sont exposées en amont aux référents et référentes éducation, jeunesse, vie des quartiers et développement durable des villes concernées.

### 3.2. Les engagements des animateurs et animatrices des accueils de loisirs et des agents et agentes des établissements de proximité

Les candidats retenus dans le cadre de l'appel à candidature s'engagent à :

- Assister aux trois sessions composant le parcours d'initiation
- Mettre en œuvre des projets (événements, activités, ateliers) avec ou pour les cibles finales (cf 2.2) en lien avec l'environnement.
- Partager leur retour d'expérience sur le parcours d'initiation et la mise en œuvre de projets en découlant (actions réalisées, type et nombre de personnes sensibilisées).

### 3.3. Les engagements du territoire, des villes et des structures

Le territoire s'engage à assurer le bon déroulement du dispositif à travers la coordination des intervenants et l'organisation des sessions.

Les villes et les structures retenues sont des acteurs importants : elles s'engagent à assurer et permettre la présence des candidats aux sessions du parcours d'initiation. Elles peuvent également soutenir la création de projets pour donner suite à la participation au dispositif.

### 3.4. Modalités d'inscription

L'inscription peut être réalisée par les agents souhaitant participer, par leur supérieur hiérarchique ou par les référents ou référentes jeunesse, éducation, vie des quartiers ou développement durable de la ville de leur structure.

Pour procéder à l'inscription, il faut remplir avant le **15 septembre 2023**, le formulaire en ligne : <https://forms.gle/YpeVjBcwYRvgQRoZ8>. Il est possible de procéder à une inscription individuelle ou groupée (de plusieurs agents au sein d'une même ville).

Les services éducation, jeunesse, vie des quartiers ou développement durable des villes concernées doivent être informés des candidatures pour permettre le suivi du dispositif.

Pour toute question relative à cet appel à candidature, vous pouvez contacter Carole Janneteau par email [carole.janneteau@est-ensemble.fr](mailto:carole.janneteau@est-ensemble.fr) ou par téléphone au 01 79 64 54 84.

### 3.5. Analyse des candidatures

Le nombre de participants étant limité pour ce premier parcours d'initiation, Est Ensemble analysera et validera les dossiers selon les critères suivants :

- Conformité de la candidature
- Répartition géographique : nombre de structures inscrites par ville
- Répartition par type de cible

Est Ensemble informera les candidats par courrier électronique de la suite donnée à leur candidature au plus tard le 29 septembre 2023.